


« Un zéro aux examens pour les absents ! »

 Chantal Vaerewyck est choquée. L'Athénée Royal de Jodoigne, où son fils Jordan étudie en 4^e secondaire, aurait décidé de maintenir les examens les jours de grève. Pire : un zéro sanctionnerait les absents. Même un justificatif des TEC ne permettrait pas d'échapper à la sanction. Le préfet André Charneux réplique : *« Les grèves ne sont pas encore sûres. »* Pourtant, il ne semble pas avoir de doute. Alors, comment faire si elles ont bien lieu ? *« Les examens seront reportés en fin de session et les élèves prévenus le vendredi précédent »,* annonce M. Charneux. *« Aberrant »,* selon Chantal : son fils n'ayant pas examen en fin de semaine, comment sera-t-il prévenu ? Mais que les élèves se rassurent. La sanction n'est pas légale, d'après une circulaire de la ministre Joëlle Milquet (cdH). ■